

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 26 février 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François	X	
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas		X
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine	X	
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra	X	X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan			VIOLA Peggy	X	
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain	X		FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel			GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
SALOMON Marie Thérèse	GIMENEZ André
BALTHAZARD Pierre-Louis	MOUGNIOTTE Alain
CHAPUIS Nicolas	VAIRYO Nicolas
HUYNH Antoine	VIOLA Peggy
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
REPENTIN Thierry	TRAHAND Cécile
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra
DUMAZ Régis	DUMAZ Gérard

Secrétaire de séance : Gérard DUMAZ

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	13	14
Grand Lac	17	3	9	13

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

FINANCES : Rapport d'Orientation Budgétaire du projet de budget 2025 (compétences obligatoires)

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires du syndicat mixte et d'informer sur sa situation financière. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

La Présidente informe les membres du conseil syndical des éléments de construction du rapport d'orientation budgétaire 2025 :

- prise en compte des ajustements des charges et produits de fonctionnement en référence au compte administratif 2024 suivi de l'évolution de la dette, de son remboursement

- actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)
- organisation des budgets en 4 budgets distincts (1 budget principal et 3 budgets annexes) :
 - budget principal SMSB, nomenclature M57 géré en TTC (25700)
 - budget annexe alpin Aillons Margéraz, nomenclature M43 géré en TTC (26700)
 - budget annexe alpin Savoie Grand Revard, nomenclature M4 géré en HT
 - budget annexe nordique Savoie Grand Revard, nomenclature M4 géré en TTC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-2, L.2312-1 et L.5217-10-4,

Vu le rapport joint en annexe de la présente délibération et constituant les données financières et budgétaires permettant d'alimenter le débat d'orientation budgétaires,

Vu l'avis favorable de la commission de finances réunie le 19 février 2025,

Considérant que l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales dispose « Pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget »,

Considérant les éléments détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération, il est proposé aux membres du conseil syndicat de s'exprimer sur la stratégie financière de l'exercice 2025.

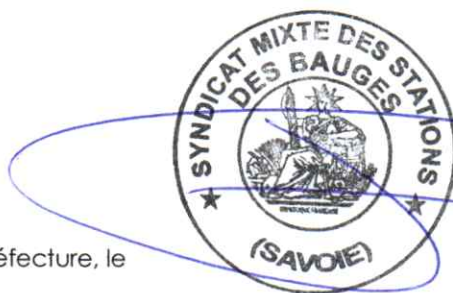
Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire du Syndicat Mixte des Stations des Bauges pour l'exercice 2025.

Fait à Aix les Bains, le 5 mars 2025

Le secrétaire de séance
Gérard DUMAZ

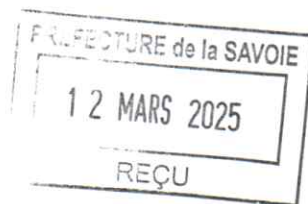
LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention (s) : 0
Blanc (s) : 0

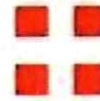
Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



SMSB

Syndicat Mixte des Stations des Bauges



GRAND
LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

GRAND
CHAMBÉRY
l'agglomération

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

(conseil 5/03/2025)



Sommaire

I	- introduction	page 03
II	- contexte réglementaire	page 06
III	- contexte général	page 07
IV	- périmètre obligatoire	
	- <u>Comptes administratifs 2024</u>	
	<i>budget ALPIN SGR</i>	<i>page 09</i>
	<i>budget NORDIQUE SGR</i>	<i>page 10</i>
	<i>budget PRINCIPAL SMSB</i>	<i>page 11</i>
	- <u>Perspectives 2025</u>	<i>page 12</i>
	- <u>Budget 2025</u>	
	<i>budget ALPIN SGR</i>	<i>page 13</i>
	<i>budget NORDIQUE SGR</i>	<i>page 15</i>
	<i>budget PRINCIPAL SMSB</i>	<i>page 17</i>
V	- périmètre optionnel	
	- <u>Comptes administratifs 2024</u>	
	<i>budget PRINCIPAL SMSB</i>	<i>page 20</i>
	<i>budget ALPIN AM</i>	<i>page 21</i>
	- <u>Perspectives 2025</u>	<i>page 22</i>
	- <u>Budget 2025</u>	
	<i>budget PRINCIPAL SMSB</i>	<i>page 23</i>
	<i>budget ALPIN SGR</i>	<i>page 25</i>
VI	- contributions des agglomérations	page 27
VII	- ressources humaines	page 28
VIII	- dette	page 29

I – Introduction

Le SMSB poursuit son engagement dans la transition écologique, inscrivant ses actions dans une logique de durabilité et de résilience face au changement climatique. Les objectifs 2025/2030 se déclinent à 4 axes :

- la montagne 4 saisons et les activités de pleine nature
- le sport pour tous
- l'accessibilité et le service
- la sécurisation de l'existant.

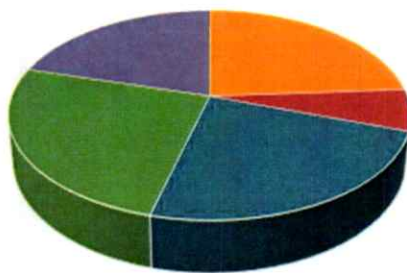
Le SMSB affiche une gestion prudente et proactive, conciliant rigueur budgétaire et maintien d'un service public de qualité.

Sur la base de la trajectoire de l'exercice budgétaire 2024, le SMSB tente de concilier l'effort d'investissement en faveur de l'attractivité du territoire et les contraintes budgétaires d'optimisation des dépenses et des recettes.

Tourisme dans les stations des Bauges : Quelques chiffres clés

Source : Open Data - Urssaf 2023

590 Emplois liés au tourisme sur le secteur



- Hôtel/Restauration
- Commerces
- Station de ski
- Ecole de ski
- Emplois indirects

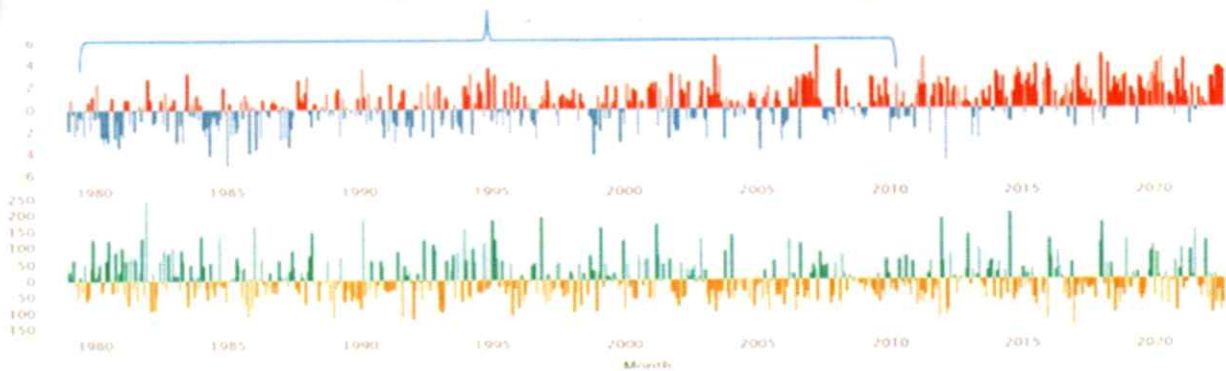
28,3m€ le poids de l'économie touristique* dont 18 à 20 sur SGR

- Domaine skiable ~6m€
- Commerces ~4,7m€
- Hébergements touristiques ~10m€
- Hébergements collaboratifs ~4m€
- Autres ~2,6m€



* la majorité des hébergements étant sur SGR, 2/3 de l'activité y est réalisée.

Prospective Climatique



- Les anomalies de température montrent une accélération des mois les plus chauds que la normale glissante mais les anomalies les précipitations restent peu impactées avec autant d'anomalies à la hausse qu'à la baisse.
- Cela se traduit sur les historiques d'enneigement par une tendance à la baisse de l'enneigement sur Aillons-Margeriaz (notamment à cause d'Aillon 1000) plus marquée pour l'instant que sur le secteur Savoie Grand Revard, bien aidé par la neige de culture

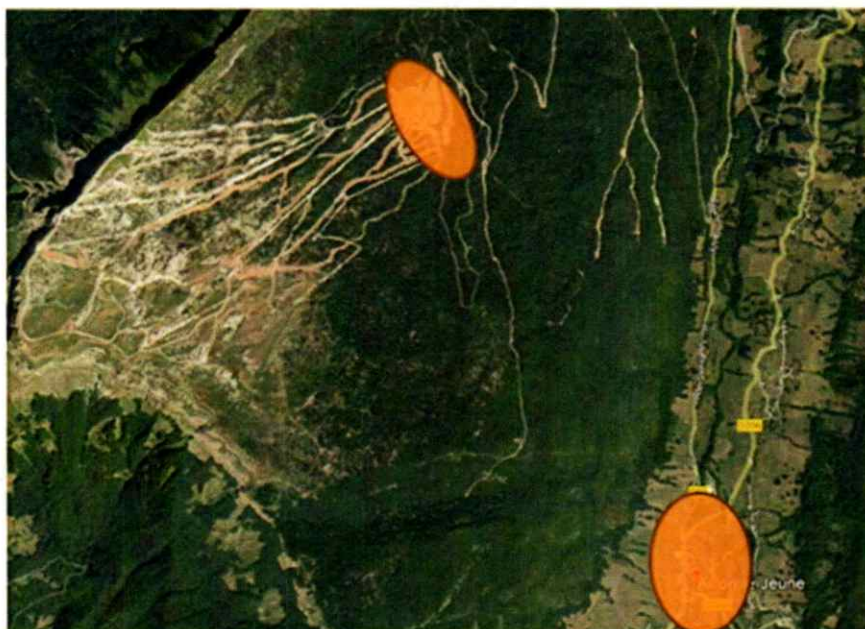


Concrètement, que dit Climsnow®

Les études Climsnow confirment ce qui est constaté par les équipes d'exploitation,

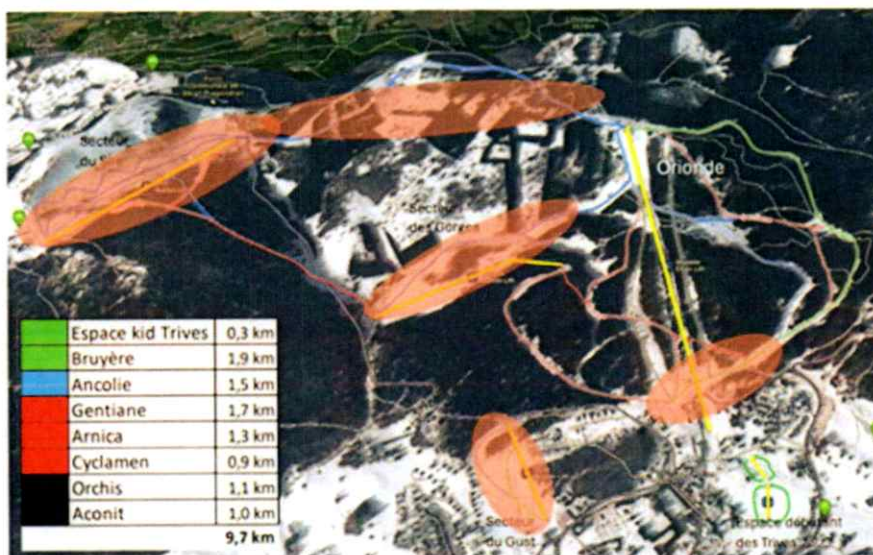
- Sur le secteur Aillons-Margeriaz, une activité ski sur le secteur Aillons 1000 amenée à disparaître prochainement mais la possibilité de maintenir une activité sur le Margeriaz

Aillons - Margeriaz



- Sur le secteur Savoie Grand Revard, la probabilité forte de voir l'activité se concentrer sur le seul secteur de l'Orionde.

Savoie Grand Revard



II – Contexte réglementaire

Les articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3.500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition.

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales fait évoluer le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du Budget Primitif. En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

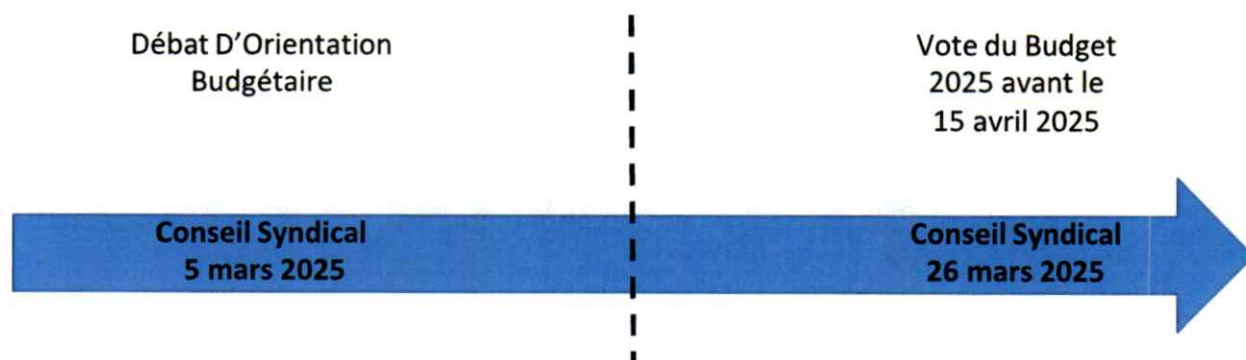
Ce rapport donne lieu à débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En ce sens, il permet à l'assemblée délibérante, informée de la situation financière du Syndicat Mixte des Stations des Bauges, de discuter des orientations budgétaires portant sur les variations prévisionnelles des dépenses et des recettes qui préfigurent les priorités qui seront traduites au budget primitif 2025.

Il est à préciser que l'exercice 2025 sera le dernier complet du mandat avant le renouvellement de la gouvernance du SMSB après les élections municipales puis communautaires prévues en mars 2026.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Le budget 2024 a été voté le 27 mars 2024 et le budget 2025 sera voté le 26 mars 2025 avec reprise des résultats 2024 qui comporteront les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Chronologie budgétaire



III - Contexte général

Comme les années précédentes, 2025 sera marquée par :

- le contexte de réduction des déficits publics et la réforme de la fiscalité qui contraignent les intercommunalités et rendent les dotations des agglomérations partenaires incertaines.
- les incertitudes liées au réchauffement climatique qui impactent directement les activités touristiques de montagne
- la baisse en 2025 du taux de FCTVA de 16.404 % à 14.850 %
- la revalorisation du taux de cotisation patronale assurance maladie CNRACL identifié à l'article 6453 du chapitre 012 des charges de personnel qui passe de 8.88% à 9.88%
- le transfert comptable du CNES (réparti sur 2025 et 2026)

Le devenir des stations de ski, et par conséquent les travaux que les opérateurs engagent pour maintenir le ski alpin et nordique, font l'objet de débats sur le modèle touristique montagnard dans son ensemble.

Le Syndicat Mixte, qui s'est orienté vers une stratégie d'anticipation et de diversification, maintient en 2025 ses actions visant la durabilité et la sobriété des services.

Les activités de diversification doivent absolument trouver le petit équilibre minimum de fonctionnement pour ne pas pénaliser par les déficits les possibilités effectives d'investissement de diversification.

Les activités des domaines alpins ne doivent pas générer des déficits d'exploitation amputant les capacités à diversifier et à adapter les services pour réagir aux mutations qui doivent accompagner les changements climatiques.

L'activité ski est nécessaire à la mutation des activités. Pendant la période de mutation, elle doit donc être confortée, à la condition de conserver les équilibres nécessaires.

Le débat d'orientation budgétaire de l'année 2025 détaille les engagements pluriannuels envisagés, la composition et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La préparation budgétaire de 2025, établi sur la base du compte administratif 2024 dont le résultat participe à la construction budgétaire 2025.

IV – Périmètre obligatoire

COMPETENCES OBLIGATOIRES TRANSFEREES

Le Syndicat assure, en lieu et place des collectivités membres, le développement touristique de la station de Savoie Grand Revard constitué de trois portes dont le périmètre est délimité.

L'iso-contribution des deux 2 agglomérations participe au développement touristique et des loisirs par la réalisation et l'exploitation des aménagements et des équipements nécessaires ou connexes au développement et à la pratique des activités touristiques toutes saisons de sports et de loisirs de montagne dans le périmètre défini, à l'exclusion des équipements suivants : piscine, garderie, centre culturel, boutique de vente de matériel et hébergement.



Activités hivernales

- le ski alpin et les autres activités de loisirs de neige non motorisées, dites alpines, nécessitant obligatoirement la descente de pentes ou l'utilisation de remontées mécaniques, et notamment, le surf, le ski de randonnée et les disciplines assimilées, le tubing, la luge ou autre activité de glisse.
- le ski nordique et les autres activités de loisirs de neige non motorisées dites nordiques, ne nécessitant pas obligatoirement la descente de pentes ou l'utilisation de remontées mécaniques, et notamment, le biathlon, les raquettes, le traîneau à chien, le ski jöring, le fatbike, le trail blanc.

Activités estivales

- les activités de loisirs, éducatives, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation, ou de compléter l'offre de loisirs de Savoie Grand Revard, et les équipements qui leur sont nécessaires.
- les activités de pleine nature (dites APN) qui imposent différents modes de locomotion non motorisés, avec des choix d'itinéraires dans des milieux complexes et incertains (activités d'itinérance, activités de verticalité, activités aériennes, activités souterraines).
- les équipements d'accueil et de confort connexes à la pratique des activités de loisirs, sportives ou non, visées précédemment, et notamment, les aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Arrêt au 20 janvier 2025 – résultats sous réserve de conformité aux comptes de gestion

COMPTE ADMINISTRATIF ALPIN SAVOIE GRAND REVARO

Recettes de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET M43 (HT)	1 553 336.72	1 728 448.11
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	827.96	-
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	51 066.00	51 066.00
013. ATTENUATION DE CHARGES	15 751.09	20 221.44
70. VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICE ...	1 106 766.09	1 034 383.28
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	232 758.00	386 957.32
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 024.58	19 108.16
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	134 143.00	216 711.91

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET M43 (HT)	-1 416 718.09	-1 470 052.07
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-351 402.70	-353 790.66
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-334 773.17	-278 969.38
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-605 146.79	-557 812.83
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-23 693.02	-11 409.82
66. CHARGES FINANCIERES	-99 805.13	-104 071.15
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	-1 897.28	-163 998.23

recettes réelles d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET M43 (HT)	1 590 008.94	490 409.29	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	351 402.70	353 790.66	-
041. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	25 258.00	-	-
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	792 000.00	136 618.63	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	421 000.00	-	-
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	348.24	-	-

Dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET M43 (HT)	-1 788 943.61	-817 210.71	-9 562.74
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-401 521.58	-114 560.78	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-51 066.00	-51 066.00	-
041. OPERATIONS D'ORDRE DANS LA SECTION	-25 258.00	-	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-531 965.64	-563 962.77	-
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-28 504.00	-234.90	-
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-750 628.39	-87 386.26	-9 562.74

RESULTATS	BUDGET VOTÉ	CA 2024
Section de fonctionnement dépenses	-1 659 093.69	-1 470 052.07
Section de fonctionnement Recettes	1 659 093.69	1 728 448.11
Excédent		258 396.04
Section d'investissement dépenses	-993 000.74	-817 210.71
Section d'investissement recettes	993 000.74	490 409.29
Déficit		-326 801.42
Restes à réaliser		-9 562.74

Résultat global (pour rappel résultat global 2023 : -62 316.04)		-77 968.12
--	--	-------------------

Affectation du résultat (1068)	258 396.04 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	0.00 €
Résultat reporté d'investissement (001)	-326 801.42 €
Restes à réaliser	-9 562.74 €

COMPTE ADMINISTRATIF NORDIQUE SAVOIE GRAND REVARD

Recettes de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET M4 (TTC)	1 907 545.11	1 873 870.94
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	180 209.73	103 428.58
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	57 956.00	53 791.22
013. ATTENUATION DE CHARGES	212 238.84	147 235.78
70. VENTES DE PRODUITS. PRESTATIONS DE SERVICE ...	1 395 316.50	1 519 885.34
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 336.40	49 530.02
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 487.64	-

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET M4 (TTC)	-1 804 116.53	-1 681 685.10
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-486 119.41	-370 222.39
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-569 503.23	-540 753.37
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-627 346.86	-658 656.19
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-69 867.55	-54 831.65
66. CHARGES FINANCIERES	-50 975.48	-57 221.50
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	-304.00	-

recettes réelles d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET M4 (TTC)	1 745 594.88	1 319 429.96	-
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	91 769.07	872 983.93	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	486 119.41	370 222.39	-
10. DOTATIONS. FONDS DIVERS. RESERVES	185 206.40	76 223.64	-
13. SUBVENTIONS	982 500.00	-	-

Dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET M4 (TTC)	-872 610.95	-269 042.66	-65 668.68
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-57 956.00	-53 791.22	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-180 674.96	-180 674.96	-
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-633 979.99	-34 576.48	-65 668.68

RESULTATS	BUDGET VOTÉ	CA 2024
Section de fonctionnement dépenses	-1 715 366.10	-1 681 685.10
Section de fonctionnement Recettes	1 715 366.10	1 873 870.94
Excédent		192 185.84
Section d'investissement dépenses	-1 319 410.13	-269 042.66
Section d'investissement recettes	1 319 410.13	1 319 429.96
Excédent		1 050 387.30
Restes à réaliser		-65 668.68

Résultat global (pour rappel résultat global 2023: +905 816.03)		1 176 904.46
--	--	---------------------

Affectation du résultat (1068)	0.00 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	192 185.84 €
Résultat reporté d'investissement (001)	1 050 387.30 €
Restes à réaliser	-65 668.68 €

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL SMSB (périmètre SGR)

Recettes de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	2 453 534.84	1 492 332.33
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	653 036.99	452 597.67
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	24 203.15	24 203.15
013. ATTENUATION DES CHARGES	5 128.34	418.00
70. PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	133 954.97	109 484.63
73. IMPOTS ET TAXES	-	-
74. DOTATIONS, SUVENTIONS ET PARTICIPATIONS	850 244.80	866 949.72
<i>Dont dotation des agglomérations compétences obligatoires</i>	<i>846 580.00</i>	<i>866 580.00</i>
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 854.49	1 500.00
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 112.10	37 179.16
78. REPRISES DE PROVISIONS	768 000.00	-

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	-1 089 474.56	-1 081 196.78
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-204 550.95	-195 523.13
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-260 136.03	-391 254.59
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-350 839.79	-277 280.52
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-234 569.83	-198 708.08
66. CHARGES FINANCIERES	-31 033.98	-18 430.46
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	-8 343.98	-

recettes réelles d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	638 013.01	1 136 474.11	340 207.00
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	204 550.95	195 523.13	-
041. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	7 120.09	-
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	433 462.06	933 830.89	-
13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	340 207.00

Dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	-950 415.97	-881 644.80	-1 181 276.74
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-497 436.57	-312 402.96	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-24 203.15	-24 203.15	-
041. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	-7 120.09	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-264 224.00	-271 306.07	-
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-52 731.95	-51 714.91	-15 006.00
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-111 638.38	-214 897.62	-1 166 270.74
27. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-181.92	-	-

RESULTATS	BUDGET VOTÉ	CA 2024
Section de fonctionnement dépenses	-1 526 651.39	-1 081 196.78
Section de fonctionnement Recettes	1 526 651.39	1 492 332.33
Excédent		411 135.55
Section d'investissement dépenses	-2 952 020.45	-881 644.80
Section d'investissement recettes	2 952 020.45	1 136 474.11
Excédent		254 829.31
Restes à réaliser		-841 069.74

Résultat global (pour rappel 2023: 162 013.77)		-175 104.88
---	--	--------------------

Affectation du résultat (1068)	411 135.55 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	0.00 €
Résultat reporté d'investissement (001)	254 829.31 €
Restes à réaliser	-841 069.74 €

PERSPECTIVES 2025

Le Syndicat Mixte envisage des investissements permettant de conforter les infrastructures existantes et d'accélérer la transition 4 saisons en complétant l'offre hors ski.

BUDGET NORDIQUE SGR - M4 (TTC)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000						18 000
biathlon 2.0 extension pistes ski roue étude	18 000						18 000
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 042 000			30 000			1 072 000
biathlon 2.0 extension pistes ski roue travaux	420 000						420 000
biathlon 2.0 tribunes	184 000						184 000
biathlon 2.0 pas de tir à 10 m	60 000						60 000
Remplacement motoneige	30 000			30 000			60 000
Travaux de reboisement et aménagement de pistes	348 000						348 000
TOTAL	1 060 000			30 000			1 090 000
Autofinancement	1 060 000			30 000			1 090 000
Subventions							
Emprunt							

BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000						100 000
Etude chalet Lang	100 000						100 000
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 725 000	4 341 185	215 000	200 000			8 481 185
Porte d'entrée S François				200 000			200 000
Porte d'entrée de crolles			215 000				215 000
Diversification sommet Orionde	75 000	75 000					150 000
Chalet Lang travaux + Moe		1 700 000					1 700 000
CNES AMO GC	750 000	2 566 185					3 316 185
Luge sur rail SGR travaux + Moe	2 900 000						2 900 000
TOTAL	3 825 000	4 341 185	215 000	200 000			8 581 185
Autofinancement	507 970	775 000	215 000	200 000			1 697 970
Subventions	1 750 000	1 651 300					3 401 300
Emprunt	1 567 030	1 914 885					3 481 915

Il est précisé que le recours à l'emprunt, dépendant de la réalisation effective des investissements, est retenu pour un montant maximum de financement qui sera modulé en fonction des taux d'engagement et de réalisation des subventions et du FCTVA.

PROJECTION 2025

BUDGET ALPIN SAVOIE GRAND REVAR

Compte tenu des capacités financières de ce budget, la construction du budget alpin SGR se veut rigoureuse et vise à retrouver des marges pour assumer le poids de la dette qui génère un déficit d'investissement récurrent. L'excédent 2024 réalisé grâce aux recettes de décembre, ne couvre pas à lui seul le déficit de 326 801.42€.

Le budget 2025 ne prévoit pas de recours à l'emprunt pour éviter d'aggraver la charge de la dette. Cela oblige à réduire drastiquement les dépenses et de les limiter aux dépenses incompressibles pour atteindre le petit équilibre de la section de fonctionnement.

Pour autant, force est de constater la nécessité d'inscrire une recette exceptionnelle de 128 000 € pour atteindre cet équilibre, qui pourrait être une recette supplémentaire en termes de chiffre d'affaires en cas de conditions d'exploitation favorables en été et en décembre 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (HT)	1 659 093.69	1 559 066.00
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	51 066.00	51 066.00
013. ATTENUATION DE CHARGES	7 992.00	3 000.00
70. VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICE ...	1 030 000.00	1 090 000.00
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	295 035.69	280 000.00
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	7 000.00
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	275 000.00	128 000.00

Chapitre 013 – Atténuation des charges : ce chapitre enregistre la prise en charge d'un contrat d'apprentissage et l'indemnisation pour activité partielle.

Chapitre 70 – Ventes de produits : sont comptabilisées à ce chapitre l'ensemble des redevances (ventes de forfait, support, assurance carré neige).

Chapitre 74 - Dotations et participations : 2024 a enregistré les indemnités pour perte d'exploitation et la subvention pour le remboursement de la surcompensation COVID. 2025 prévoit la subvention d'équilibre de 280 000 € versée par le budget principal relative au moratoire de la dette.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : outre les quelques recettes diverses (avoirs, remboursements, arrondis du prélèvement à la source, ...), ce chapitre comptabilise les facturations des secours sur pistes aux communes de Les Déserts, St François de saie et le Montcel.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : une inscription de 128 000 € est nécessaire à établir l'équilibre de fonctionnement 2025.

Dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (HT)	-1 659 093.69	-1 559 066.00
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-353 883.00	-352 693.00
023. VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-48 239.11	-302 241.12
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-387 845.63	-311 304.88
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-564 300.00	-480 000.00
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-35 000.00	-20 427.00
66. CHARGES FINANCIERES	-105 100.00	-90 900.00
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	-164 725.95	-1 500.00

Chapitre 011 – Charges à caractère général : les différents postes de dépenses de ce chapitre sont estimés en fonction des consommations 2024 et se limitent aux charges incompressibles.

Chapitre 012 – Charges de personnel : le montant des charges de personnel est le résultat du travail mené par les services sur l'optimisation de la masse salariale.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : les recettes liées aux forfaits comprennent une partie d'assurance carré neige dont le reversement s'effectue à ce chapitre.

Chapitre 66 - Charges financières : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes réelles d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (HT)	993 000.74	-	913 330.16
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	353 883.00	-	352 693.00
021. VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 239.11	-	302 241.12
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	136 618.63	-	258 396.04
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	454 260.00	-	-

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements des immobilisations.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves : il s'agit de l'affectation des résultats 2024. La totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 affecté ne couvre pas entièrement le déficit d'investissement. Le budget 2025 est grevé de 68 405.38 € de déficit non couvert.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : aucun recours à l'emprunt n'est inscrit pour 2025.

Dépenses d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (HT)	-993 000.74	-9 562.74	-903 767.42
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-114 560.78	-	-326 801.42
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-51 066.00	-	-51 066.00
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-564 000.00	-	-525 900.00
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-4 246.00	-	-
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-259 127.96	-9 562.74	-

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : reprend le déficit d'investissement 2024.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part de la dotation annuelle aux amortissements des subventions reçues.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

BUDGET NORDIQUE SAVOIE GRAND REVARD

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (TTC)	1 715 366.10	1 692 837.56
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	103 428.58	192 185.84
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	57 956.00	93 091.22
013. ATTENUATION DE CHARGES	166 951.52	9 000.00
70. VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICE ...	1 341 900.00	1 353 500.00
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 130.00	45 060.50

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : reprend le résultat excédentaire de 2024.

Chapitre 013 – Atténuation des charges : ce chapitre enregistre la prise en charge d'un contrat d'apprentissage et l'indemnisation pour activité partielle, ainsi que la refacturation au budget alpin des charges communes de personnel.

Chapitre 70 – Ventes de produits : sont comptabilisées à ce chapitre l'ensemble des redevances (ventes de forfait, support, assurance carré neige).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : outre les quelques recettes diverses (avoirs, remboursements, arrondis du prélèvement à la source, ...), ce chapitre comptabilise les facturations des secours sur pistes aux communes de Les Déserts, St François de sale et le Montcel.

Dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (TTC)	-1 715 366.10	-1 692 837.56
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-370 263.06	-337 295.00
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-547 532.55	-595 542.56
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-684 870.49	-650 000.00
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-55 400.00	-57 000.00
66. CHARGES FINANCIERES	-57 300.00	-53 000.00

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : les différents postes de dépenses de ce chapitre sont estimés en fonction des consommations 2023 et 2024.

Chapitre 012 – Charges de personnel : le montant des charges de personnel est le résultat du travail mené par les services sur l'optimisation de la masse salariale.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : les recettes liées aux forfaits comprennent une partie d'assurance carré neige dont le reversement s'effectue à ce chapitre.

Chapitre 66 - Charges financières : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes réelles d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (TTC)	1 319 410.13	-	1 387 682.30
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	872 983.93	-	1 050 387.30
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	370 263.06		337 295.00
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	76 163.14	-	-

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : reprend l'excédent d'investissement 2024.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Dépenses d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET M43 (TTC)	-1 319 410.13	-65 668.68	-1 322 013.62
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-57 956.00	-	-93 091.22
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-180 675.00	-	-165 675.00
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-13 200.00	-	-21 200.00
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1 067 579.13	-65 668.68	-1 042 047.40

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part de la dotation annuelle aux amortissements des subventions reçues.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : sont prévues en 2025 l'étude d'extension du stade de biathlon pour la piste ski roue (18 000 €) et le remplacement du serveur de facturation (3 200 €).

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : Les dépenses prévues à ce chapitre concernent :

- le pas de tir à 10 mètres au stade de biathlon	60 000 €
- les tribunes du stade de biathlon	184 000 €
- le remplacement d'une motoneige	30 000 €
- l'aménagement piste ski roue	420 000 €
- les travaux d'aménagement de pistes et reboisement	348 000 €

BUDGET PRINCIPAL SMSB

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET M57 (TTC)	1 526 651.39	1 033 853.72
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	452 597.67	-
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	24 204.00	24 204.00
70. VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICE ...	168 000.00	120 200.00
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	866 949.72	866 949.72
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 900.00	22 500.00

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : le résultat excédentaire de 2024 de 411 135.55 € est affecté au déficit d'investissement.

Chapitre 70 – Ventes de produits : sont comptabilisées à ce chapitre l'ensemble des redevances (aire de camping-car, borne VTT) et la refacturation de charges aux budgets alpin et nordique et autres débiteurs.

Chapitre 74 – Dotations et participations : est ici inscrite l'iso-contribution des agglomérations respectivement pour 433 290 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre enregistre les revenus des immeubles (loyers et redevances des bâtiments repris au budget principal).

Dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET M57 (TTC)	-1 526 651.39	-1 033 853.72
023. VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-556 681.56	-24 000.00
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-250 000.00	-204 141.00
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-352 934.88	-341 487.72
<i>Dont charges communes 2022/2023 à la charge du périmètre AM</i>	-51 834.00	-51 834.00
<i>Dont charges communes 2024 à la charge du périmètre AM</i>	-34 107.00	-34 107.00
<i>Dont charges communes 2025 à la charge du périmètre AM</i>	-	-16 063.00
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-140 209.00	-131 225.00
<i>Dont charges communes 2022/2023 à la charge du périmètre AM</i>	-143 666.00	-105 143.00
<i>Dont charges communes 2024 à la charge du périmètre AM</i>	-72 125.00	-36 085.00
<i>Dont charges communes 2025 à la charge du périmètre AM</i>	-	-37 503.00
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-201 425.95	-319 500.00
66. CHARGES FINANCIERES	-20 400.00	-11 500.00
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	-5 000.00	-2 000.00

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : part dégagée pour le financement des investissements.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : les différents postes de dépenses de ce chapitre sont estimés en fonction des consommations 2023 et 2024. Compte tenu de l'application des statuts et du calcul de la répartition des charges communes la somme de 86 671 € est portée aux dépenses du périmètre Aillons Margériaz pour les années 2023 à 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel : le paragraphe VIII reprend l'analyse des charges de personnel. Compte tenu de l'application des statuts et du calcul de la répartition des charges communes la somme de 178 731 € est portée aux dépenses du périmètre Aillons Margériaz pour les années 2023 à 2025.

Chapitre 66 - Charges financières : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes réelles d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET M57 (TTC)	2 952 020.45	340 207.00	4 829 772.94
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	254 829.31
021. VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	556 681.56	-	24 000.00
024. PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	-	-	50 000.00
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	250 000.00	-	204 141.00
041. OPERATIONS D'ORDRE DANS LA SECTION	7 121.00	-	25 000.00
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	933 830 89	-	430 968.59
13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	540 135.00	340 207.00	1 750 000.00
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	664 252.00	-	2 090 834.04

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : part dégagée pour le financement des investissements.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Chapitre 024 – Produits de cession d'immobilisations : Le chapitre 024 " Produits de cessions d'immobilisations " ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats mais permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement, notamment pour la cession du gymnase à la commune des Déserts.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves : il s'agit du FCTVA et de l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 de 411 135.55 € qui ne couvre pas l'entièreté du déficit d'investissement 2024 de 586 240.43 € (y compris restes à réaliser).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : le besoin d'emprunt identifié à ce stade de la préparation budgétaire est estimé à 2 090 834.04 €.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : ce chapitre enregistrer les écritures liées au transfert du droit à déduction de TVA qui n'a plus cours dans la nouvelle délégation de service public signée le 1^{er} octobre 2023.

Dépenses d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET M57 (TTC)	-2 952 020.45	-1 181 276.74	-3 988 703.20
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-312 402.96	-	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-24 204.00	-	-24 204.00
041. OPERATIONS D'ORDRE DANS LA SECTION	-7 121.00	-	-25 000.00
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-272 000.00	-	-76 000.00
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-146 879.69	-15 006.00	-108 400.00
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-2 189 412.80	-1 166 270.74	-3 755 099.20

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : Certaines études engagées avant ou en 2024 ne sont pas achevées. Les dépenses afférentes au solde de ces études sont donc inscrites au budget en restes à réaliser.

Est prévue en 2025 l'études Chalet Lang 100 000 €

Chapitre 21- Immobilisations corporelles : Les dépenses prévues à ce chapitre concernent :

- la luge 4 saisons	2 900 000 €
- le transfert comptable du CNES (répartie entre 2025 et 2026)	750 000 €
- la diversification au sommet de l'Orionde	75 000 €

V – Périmètre optionnel

COMPETENCE OPTIONNELLE DELEGUEE

Le Syndicat assure, en lieu et place de Grand Chambéry, le développement touristique et des loisirs de la station des Aillons-Margériaz dont le périmètre est délimité pour Aillon-1000 et Aillon 1400.

La contribution de Grand Chambéry participe au développement touristique et des loisirs par la réalisation et l'exploitation des aménagements et des équipements nécessaires ou connexes au développement et à la pratique des activités touristiques toutes saisons de sports et de loisirs de montagne à l'exclusion des équipements suivants : piscine, garderie, centre culturel, boutique de vente de matériel et hébergement.



Les équilibres d'exploitation restent à trouver sous la tutelle de GRAND CHAMBERY qui soutient investissement et fonctionnement de ce périmètre.

Activités hivernales

- le ski alpin et les autres activités de loisirs de neige non motorisées, dites alpines, nécessitant obligatoirement la descente de pentes ou l'utilisation de remontées mécaniques, et notamment, le surf, le ski de randonnée et les disciplines assimilées, le tubing, la luge ou autre activité de glisse.
- le ski nordique et les autres activités de loisirs de neige non motorisées, dites nordique, ne nécessitant pas obligatoirement la descente de pentes ou l'utilisation de remontées mécaniques, et notamment, le biathlon, les raquettes, le traîneau à chien, le ski jöring, le fatbike, le trail blanc.

Activités estivales

- les activités de loisirs, éducatives, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation ou de compléter l'offre de loisirs des Aillons-Margériaz, et les équipements qui leur sont nécessaires.
- les activités de pleine nature (dites APN) qui imposent différents modes de locomotion non motorisés, avec des choix d'itinéraires dans des milieux complexes incertains (activités d'itinérance, activités de verticalité, activités aériennes, activités souterraines).
- les équipements d'accueil et de confort connexes à la pratique des activités de loisirs, sportives ou non, visées précédemment, et notamment, les aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs,
- le parking du stade de neige du Margériaz.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Arrêt au 20 janvier 2025 – résultats sous réserve de conformité aux comptes de gestion

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL SMSB (périmètre AM)

Recettes de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	830 685.12	537 984.09
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	301 705.09	-7 470.92
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	11 592.27	11 592.27
013. ATTENUATION DES CHARGES	-	-
70. PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	51 299.14	58 861.43
73. IMPOTS ET TAXES	45 267.11	60 947.11
74. DOTATIONS, SUVENTIONS ET PARTICIPATIONS	296 120.49	310 000.00
<i>Dont dotations des agglomérations compétences optionnelles</i>	<i>295 998.00</i>	<i>310 000.00</i>
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	113 716.23	104 054.20
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 984.79	-

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	-838 156.04	-478 341.81
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-92 576.03	-117 304.93
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-86 318.15	-26 007.01
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	-
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-650 035.15	-331 000.00
66. CHARGES FINANCIERES	-4 726.71	-4 029.87
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	-4 500.00	-

recettes réelles d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	305 759.68	248 408.15	-
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	165 222.58	-	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	92 576.03	117 304.93	-
041. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	22 807.98	67 612.52	-
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 345.11	-	-
13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
27. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 807.98	63 490.70	-

Dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	-569 344.71	-470 685.67	-975.90
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-263 585.03	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-11 592.27	-11 592.27	-
041. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-22 807.98	-67 612.52	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-78 255.77	-78 807.61	-
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-15 881.82	-	-
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-440 806.87	-49 088.24	-975.90

RESULTATS	BUDGET VOTÉ	CA 2024
Section de fonctionnement dépenses	-904 486.08	-478 341.81
Section de fonctionnement Recettes	904 486.08	537 984.09
Excédent		59 642.28
Section d'investissement dépenses	-929 276.00	-470 685.67
Section d'investissement recettes	929 276.00	248 408.15
Déficit		-222 277.52
Restes à réaliser		-975.90

Résultat global (pour rappel 2023: 34 660.86)	-163 611.14
--	--------------------

Affectation du résultat (1068)	59 642.28 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	0.00 €
Résultat reporté d'investissement (001)	-222 277.52 €
Restes à réaliser	-975.90 €

COMPTE ADMINISTRATIF ALPIN AILLONS MARGERIAZ

Recettes de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	616 041.15	401 287.60
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	39 487.60
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	800.00	800.00
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	590 035.15	331 000.00
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 206.00	30 000.00

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	CA 2024
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	-364 453.18	-258 117.79
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-156 707.44	-
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-165 002.81	-197 062.80
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-8 531.38	-15 000.00
66. CHARGES FINANCIERES	-34 211.55	-46 054.99

recettes réelles d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	1 359 009.89	575 197.18	-
021. VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-	-	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	165 002.81	197 062.80	-
041. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	122 003.54	89 450.29	-
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	-	212 100.37	-
13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	950 000.00	-	-
27. AUTRES IMMOBILISATIONS	122 003.54	76 583.72	-

Dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	RAR 2024
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	-1 468 650.66	-503 882.50	-27 924.97
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-476 271.70	-109 640.77	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-800.00	-800.00	-
041. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-122 003.54	-89 450.29	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-215 336.65	-209 579.54	-
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-30 234.00	-6 420.88	-11 310.00
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-624 004.77	-87 991.02	-16 614.97

RESULTATS	BUDGET VOTÉ	CA 2024
Section de fonctionnement dépenses	-396 287.60	-258 117.79
Section de fonctionnement Recettes	396 287.60	401 287.60
Excédent		143 169.81
Section d'investissement dépenses	-793 900.37	-503 882.50
Section d'investissement recettes	793 900.37	575 197.18
Excédent		71 314.68
Restes à réaliser		-27 924.97

Résultat global (pour rappel résultat global 2023 : 39 487.60)	186 559.52
---	-------------------

Affectation du résultat (1068)	0.00 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	143 169.81 €
Résultat reporté d'investissement (001)	71 314.68 €
Restes à réaliser	-27 924.97 €

PERSPECTIVES 2025

Le Syndicat Mixte envisage des investissements permettant de sécuriser les infrastructures

BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 414						56 414
convention mandat GC études	6 414						6 414
AILLON 1400 bâtiment d'accueil études	20 000						20 000
AILLON 1000 projets diversification études	10 000						10 000
AILLON 1000 bâtiment totem études	20 000						20 000
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	629 000	1 320 000	2 338 000	232 000			4 519 000
récurrent bar self 1400	9 000						9 000
convention mandat GC travaux	270 000	200 000					470 000
AILLON 1400 bâtiment d'accueil travaux		860 000	288 000	232 000			1 380 000
AILLON 1000 projets diversification travaux (tour)	350 000	110 000	50 000				510 000
AILLON 1000 bâtiment totem études travaux		150 000	2 000 000				2 150 000
TOTAL	685 414	1 320 000	2 338 000	232 000			4 575 414
Autofinancement	56 414	310 000	338 000				704 414
Subventions							
Emprunt	629 000	1 010 000	2 000 000	232 000			3 871 000

BUDGET ALPIN AM – M43 (TTC)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 572			24 000			108 572
Veille écologique inventaires environnementaux	34 572			24 000			58 572
AILLON 1400 étude sécurisation front de neige	30 000						30 000
AILLON 1400 diagnostic parc RM (Agneau, Biolles, Gollet ...)	20 000						20 000
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	210 000	1 016 000	682 000	112 000			2 020 000
Renaturation site démontage RM	30 000	30 000					60 000
AILLON 1400 reprofilage et drainage des pistes	180 000	126 000	182 000	112 000			600 000
AILLON 1400 GI RM ROC DE BALME GI			500 000				500 000
AILLON 1400 I30 RM ALPAGE		860 000					860 000
TOTAL	294 572	1 016 000	682 000	136 000			2 128 572
Autofinancement	294 572	156 000	182 000	136 000			768 572
Subventions							
Emprunt		860 000	500 000				1 360 000

Il est précisé que le recours à l'emprunt, dépendant de la réalisation effective des investissements, est retenu pour un montant maximum de financement qui sera modulé en fonction des taux d'engagement et de réalisation des subventions et du FCTVA.

PROJECTION 2025

BUDGET PRINCIPAL SMSB (AM)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	904 486.08	843 829.00
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-7 470.92	-
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	11 593.00	11 593.00
70. PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	49 200.00	49 200.00
73. IMPOTS ET TAXES	50 000.00	50 000.00
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	647 364.00	576 836.00
<i>Dont charges communes 2022/2023 à la charge du périmètre AM</i>	195 500.00	156 978.00
<i>Dont charges communes 2024 à la charge du périmètre AM</i>	106 232.00	54 859.00
<i>Dont charges communes 2025 à la charge du périmètre AM</i>	-	53 566.00
<i>Dont dotation annuelle périmètre optionnelle</i>	345 632.00	311 434.00
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	153 800.00	156 200.00

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : ce chapitre enregistre la redevance pour l'exploitation du pays suspendu des géants que verse la SEM des Bauges dans le cadre de la délégation de service public. Le budget primitif ne reprend que la part fixe, la part variable dépendante du chiffre d'affaires de la SEM des Bauges, sera reprise en décision modificative, si elle est avérée au cours de l'année 2025.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : comptabilise le reversement des taxes sur les remontées mécaniques de la SEM des Bauges.

Chapitre 74 - Dotations et participations : ce chapitre comptabilise la subvention de Grand Chambéry pour le périmètre optionnel et tient compte de la répartition des charges communes de 2022 à 2025.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre enregistre les revenus des immeubles (petite boutique, logement musher, bar self 1400, école de ski 1400, ...).

Dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	-904 486.08	-843 829.00
023. VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-78 591.71
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-197 107.00	-115 323.00
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-155 488.08	-113 470.81
<i>Dont charges communes 2022/2023 à la charge du périmètre AM</i>	-51 834.00	-51 834.00
<i>Dont charges communes 2024 à la charge du périmètre AM</i>	-34 107.00	-18 774.00
<i>Dont charges communes 2025 à la charge du périmètre AM</i>	-	-16 063.00
012. CHARGES DE PERSONNEL	-215 791.00	-178 731.00
<i>Dont charges communes 2022/2023 à la charge du périmètre AM</i>	-143 666.00	-105 143.00
<i>Dont charges communes 2024 à la charge du périmètre AM</i>	-72 125.00	-36 085.00
<i>Dont charges communes 2025 à la charge du périmètre AM</i>	-	-37 503.00
65. CHARGES DE GESTION COURANTE	-331 500.00	-354 312.48
66. CHARGES FINANCIERES	-4 100.00	-3 400.00
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	-500.00	-

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : part dérogée pour le financement des investissements.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : en dehors des dépenses d'honoraire, de maintenance, de taxes foncières, ... ce chapitre fait apparaître la répartition des charges communes la somme de 86 671 € portée aux dépenses du périmètre Aillons Margériaz pour les années 2023 à 2025).

Chapitre 012 – Charges de personnel : le paragraphe VIII reprend l'analyse des charges de personnel. Compte tenu de l'application des statuts et du calcul de la répartition des charges communes la somme de 178 731 € est portée aux dépenses du périmètre Aillons Margériaz pour les années 2023 à 2025).

Chapitre 65 - Charges de gestion courante : outre les indemnités des élus, ce chapitre affiche la subvention d'équilibre versée au budget alpin Aillons Margériaz pour 354 312.48 €.

Chapitre 66 - Charges financières : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

recettes réelles d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	929 276.00	-	817 382.90
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-222 277.52
021. VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	78 591.71
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	197 107.00	-	115 323.00
041. OPERATIONS D'ORDRE DANS LA SECTION	80 238.00	-	-
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	-	-	62 177.23
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	626 931.00	-	783 568.48
27. AUTRES IMMOBILISATIONS	25 000.00	-	-

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : reprend le déficit d'investissement 2024.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : part dégagée pour le financement des investissements.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves : il s'agit du FCTVA et de l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 de 59 642.28 € qui ne couvre pas l'entièreté du déficit d'investissement 2024 de 223 253.42 € (y compris restes à réaliser).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : le besoin d'emprunt identifié à ce stade de la préparation budgétaire est estimé à 783 568.48 €.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : ce chapitre enregistrer les écritures liées au transfert du droit à déduction de TVA qui n'a plus cours dans la nouvelle délégation de service public signée le 1^{er} octobre 2023.

Dépenses d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET PRINCIPAL SMSB – M57 (TTC)	-929 276.00	-975.90	-816 407.00
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-263 585.03	-	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-11 593.00	-	-11 593.00
041. OPERATIONS D'ORDRE DANS LA SECTION	-80 238.00	-	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-119 000.00	-	-119 400.00
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-76 200.00	-	-56 414.00
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-378 659.97	-975.90	-629 000.00

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : Certaines études engagées avant ou en 2024 ne sont pas achevées. Les dépenses afférentes au solde de ces études sont donc inscrites au budget en restes à réaliser.

Sont prévues en 2025 les études concernant :

- la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry	6 414 €
- la réhabilitation du bâtiment Totem Aillons 1000	20 000 €
- la réhabilitation du bâtiment d'accueil Aillons 1400	20 000 €
- la faisabilité des projets de diversification	10 000 €

Chapitre 21- Immobilisations corporelles : Les dépenses prévues à ce chapitre concernent :

- la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry	270 000 €
- les projets de diversification à Aillons 1000 (tour ludique)	350 000 €
- le matériel au bar self Aillons 1400	9 000 €

BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	396 287.60	523 282.29
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	39 487.60	143 169.81
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	800.00	800.00
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	331 000.00	354 312.48
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00	25 000.00

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : reprend le résultat excédentaire de 2024.

Chapitre 74 - Dotations et participations : ce chapitre comptabilise la subvention du budget principal SMSB au budget alpin Aillons Margérial, qui constitue la principale recette de ce budget annexe.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre enregistre la redevance que verse la SEM des Bauges dans le cadre de la délégation de service public. Le budget primitif ne reprend que la part fixe, la part variable dépendante du chiffre d'affaires de la SEM des Bauges, sera reprise en décision modificative, si elle est avérée au cours de l'année 2025.

Dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	Projet 2025
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	-396 287.60	-523 282.29
002. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-
023. VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-131 736.00	-264 450.29
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-200 064.00	-195 532.00
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	-16 887.60	-23 300.00
66. CHARGES FINANCIERES	-47 600.00	-40 000.00

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : part dégagée pour le financement des investissements.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : les seules dépenses enregistrées à ce chapitre concernent les frais liés à la navette intersites et une provision pour menues dépenses diverses si elles se faisaient jour en cours d'année.

Chapitre 66 - Charges financières : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes réelles d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	793 900.37	-	531 296.97
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	71 314.68
021. VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	131 736.00	-	264 450.29
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	200 064.00	-	195 532.00
041. OPERATIONS D'ORDRE DANS LA SECTION	125 000.00	-	-
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	212 100.37	-	-
27. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	125 000.00	-	-

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : reprend le résultat excédentaire de 2024.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : part dégagée pour le financement des investissements.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : ce chapitre identifie la part d'autofinancement liée à la dotation annuelle aux amortissements.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : ce chapitre enregistrer les écritures liées au transfert du droit à déduction de TVA qui n'a plus cours dans la nouvelle délégation de service public signée le 1^{er} octobre 2023.

Dépenses d'investissement	BP+DM 2024	RAR 2024	Projet 2025
BUDGET ALPIN AILLONS-MARGERIAZ- M43 (TTC)	-793 900.37	-27 924.97	-503 372.00
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-109 640.77	-	-
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	-800.00	-	-800.00
041. OPERATIONS D'ORDRE DANS LA SECTION	-125 000.00	-	-
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-210 000.00	-	-208 000.00
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-35 310.00	-11 310.00	-84 572.00
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-313 149.60	-16 614.97	-210 000.00

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : le paragraphe VII reprend la répartition de la charge de la dette.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : certaines études engagées avant ou en 2024 ne sont pas achevées. Les dépenses afférentes au solde de ces études sont donc inscrites au budget en restes à réaliser. Sont prévues en 2025 les études concernant :

- la veille écologique inventaires environnementaux	34 572 €
- l'audit du parc RM (Agneau, ...)	20 000 €
- la sécurisation de front de neige	30 000 €

Chapitre 21- Immobilisations corporelles : les dépenses prévues à ce chapitre concernent :

- les travaux de démontage téléski (montPelat)	30 000 €
- le reprofilage des pistes	180 000 €

VI – Contributions des agglomérations partenaires

Compétences obligatoires	2024	2025
Grand Lac	433 290.00 €	433 290.00 €
Grand Chambéry	433 290.00 €	433 290.00 €
TOTAL	866 580.00 €	866 580.00 €

Compétences optionnelles	2024	2025
Grand Chambéry	310 000.00 €	311 434.00 €
Part charges communes 2022/2024		211 836.00 €
Part charges communes 2025		53 566.00 €
TOTAL	310 000.00 €	576 836.00 €

Hors répartition des charges communes, la contribution de Grand Chambéry pour le périmètre optionnelle est fixée à 311 434 € pour assurer l'équilibre financier de la part Aillons Margéziat 2025.

MODALITES DE REPARTION DES CHARGES COMMUNES

L'article 9 des statuts du SMSB, prévoient :

Au titre de clef de répartition des dépenses communes aux compétences obligatoires et optionnelles (dépenses d'administration générale et toutes dépenses qu'il sera pertinent de mutualiser), les parties conviennent que les parts de dépenses communes imputables à chacune d'elles sont strictement proportionnelles à la part des budgets afférents aux compétences obligatoires et/ou optionnelles que chacune des parties aura transférées au syndicat.

Cette répartition est définie sur la base du budget primitif en année n et fait l'objet d'une régularisation en année n+1 sur la base du compte administratif de l'année n.

Sur ces modalités de répartition les tableaux de calcul des charges sont donc établis comme suit :

CA 2022				CA 2023			
BUDGET PRINCIPAL	SGR	A AM	TOTAL	BUDGET PRINCIPAL	SGR	A AM	TOTAL
DEP. de fonctionnement	440 713	54 826	495 539	DEP. de fonctionnement	440 021	755 180	1 195 201
DEP. D'investissement	330 208	361 058	691 265	DEP. D'investissement	926 213	369 722	1 295 935
BUDGET ALPIN AM				BUDGET ALPIN AM			
DEP. de fonctionnement	-	36 046	36 046	DEP. de fonctionnement	-	199 450	199 450
DEP. D'investissement	-	920 944	920 944	DEP. D'investissement	-	1 345 847	1 345 847
BUDGET ALPIN SGR				BUDGET ALPIN SGR			
DEP. de fonctionnement	1 291 285	-	1 291 285	DEP. de fonctionnement	1 065 315	-	1 065 315
DEP. D'investissement	597 571	-	597 571	DEP. D'investissement	1 628 246	-	1 628 246
BUDGET NORDIQUE SGR				BUDGET NORDIQUE SGR			
DEP. de fonctionnement	1 291 716	-	1 291 716	DEP. de fonctionnement	1 317 997	-	1 317 997
DEP. D'investissement	2 124 096	-	2 124 096	DEP. D'investissement	814 655	-	814 655
TOTAL	6 075 588	1 372 873	7 448 462	TOTAL	6 192 447	2 670 199	8 862 646
	81,57%	18,43%	100,00%		69,87%	30,13%	100,00%
CC 011 = 111 452 €	90 910	20 542	111 452	CC 011 = 103 860 €	72 568	31 292	103 860
CC 012 = 138 699 €	113 135	25 564	138 699	CC 012 = 264 131 €	184 552	79 579	264 131
	204 044	46 107	250 151		257 120	110 871	367 991

CA 2024				BP 2025			
BUDGET PRINCIPAL	SGR	A AM	TOTAL	BUDGET PRINCIPAL	SGR	A AM	TOTAL
DEP. de fonctionnement	763 392	405 647	1 169 039	DEP. de fonctionnement	820 848	520 769	1 341 617
DEP. D'investissement	2 920 695	837 445	3 758 140	DEP. D'investissement	5 167 000	1 060 434	6 227 434
BUDGET ALPIN AM	SGR	A AM	TOTAL	BUDGET ALPIN AM	SGR	A AM	TOTAL
DEP. de fonctionnement	-	64 487	64 487	DEP. de fonctionnement	-	63 300	63 300
DEP. D'investissement	-	807 561	807 561	DEP. D'investissement	-	492 000	492 000
BUDGET ALPIN SGR	SGR	A AM	TOTAL	BUDGET ALPIN SGR	SGR	A AM	TOTAL
DEP. de fonctionnement	1 256 971	-	1 256 971	DEP. de fonctionnement	904 132	-	904 132
DEP. D'investissement	847 933	-	847 933	DEP. D'investissement	852 702	-	852 702
BUDGET NORDIQUE SGR	SGR	A AM	TOTAL	BUDGET NORDIQUE SGR	SGR	A AM	TOTAL
DEP. de fonctionnement	1 324 803	-	1 324 803	DEP. de fonctionnement	1 355 543	-	1 355 543
DEP. D'investissement	1 211 158	-	1 211 158	DEP. D'investissement	1 228 922	-	1 228 922
TOTAL	8 324 952	2 115 140	10 440 092	TOTAL	10 329 147	2 136 503	12 465 650
	79,74%	20,26%	100,00%		82,86%	17,14%	100,00%
CC 011 = 92 668 €	73 894	18 774	92 668	CC 011 = 93 720 €	77 657	16 063	93 720
CC 012 = 178 110 €	142 025	36 085	178 110	CC 012 = 218 816 €	181 313	37 503	218 816
	215 919	54 859	270 778		258 970	53 566	312 536

Le montant des Charges communes qui en résulte est détaillé ci-dessous :

	2022/2023	2024	2025	total
	Réalisé	réalisé	estimé	
011-charges générales	51 834 €	18 774 €	16 063 €	86 671 €
012-charges de personnel	105 143 €	36 085 €	37 503 €	178 731 €
Total	156 977 €	54 859 €	53 566 €	265 402 €

VII – Ressources humaines

Pour 2025, certains facteurs de variations inhérents aux mesures prises à l'échelon national sont pris en considération telles que l'augmentation des cotisations patronales (CNRACL), le taux accidents du travail et maladies professionnelles et l'augmentation de la médecine du travail du centre de gestion.

Le SMSB emploie 3 agents à temps plein : la directrice, le directeur d'exploitation, l'assistante administrative et financière. Sur les 3 agents, 2 sont contractuels de la fonction publique et relèvent des grilles indiciaires de la filière administrative.

Les agents bénéficient d'une participation brute mensuelle de 31 € pour la complémentaire santé et de 25 € pour la prévoyance.

Le temps de travail des agents est de 35 heures par semaine. Chaque agent à temps complet bénéficie de 25 jours de congés par an et peut disposer d'un compte épargne temps où sont stockés les éventuels congés n'ayant pu être posés.

Pour l'année 2025, les charges de personnel prévoient de faire face aux mouvements de personnel inhérents au départ en retraite au 1^{er} septembre de la directrice.

REMUNERATIONS	2023	2024	2025
6218 - Autre personnel extérieur	17 942	5 452	
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	917	800	782
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	4 291	3 872	4 500
6338 - Taxes et versements assimilés sur rémunérations	550	480	600
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	101 921	53 953	76 663
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	4 149		
64113 - Personnel titulaire - NBI		1 723	2 500
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	44 408	42 076	45 000
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	41 891	51 224	51 000
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	42 796	46 553	40 000
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 320	35 239	42 338
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	38 045	27 322	38 000
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 540	4 104	5 000
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	856	155	
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial		2 562	1 500
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux			372
64731 - Allocations de chômage versées directement	9 554		
6478 - Autres charges sociales diverses	2 660	1 767	1 700
Total général	350 840	277 282	309 955

La régie d'exploitation des domaines alpin et nordique emploie 8 permanents, 1 apprenti et jusqu'à 56 saisonniers.

Étiquettes de lignes	2023	2024	2025
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	177 780	138 771	
6331 - Versement mobilité	4 373	4 011	4 550
6333 - Participations des employeurs à la formation prof. Continue	11 536	10 562	11 450
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion		3 184	4 000
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	797 110	827 595	809 774
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	166 637	159 353	223 006
6452 - Cotisations aux mutuelles	7 990	8 568	8 700
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	32 195	34 408	34 500
6454 - Cotisations au Pôle emploi	32 060	30 046	34 000
6475 - Médecine du travail, pharmacie	2 940	18	20
Total général	1 232 621	1 216 516	1 130 000

La gestion administrative, technique et financière du Syndicat Mixte et de la Régie Savoie Grand Revard est assurée par du personnel permanent et saisonnier.

Le ratio des dépenses de personnel rapportées au total des dépenses réelles de fonctionnement passe de 35.15% en 2024 à 35.73% en 2025.

	BP 2023		BP 2024		BP 2025	
	euros	%/DRF	euros	%/DRF	euros	%/DRF
TOTAL DES DRF	3 893 121		4 624 208		4 029 520	
RH principal/total RH	322 576	14.81%	356 000	21.91%	309 956	21.45%
RH nordique/total RH	741 300	40.77%	619 903	39.95%	650 000	47.95%
RH alpin/total RH	732 000	44.42%	649 320	38.14%	480 000	53.08%
TOTAL RH/DRF	1 795 876	46.13%	1 625 223	35.15%	1 439 956	35.73%

SYNTHESE



Nombre de financements	31
Durée de vie résiduelle	13 ans et 11 mois
Durée de vie résiduelle moyenne	8 ans et 5 mois

7 156 389€

CRD
(au 01/01/2025)



Taux fixe (part de l'encours)	53,5%
Taux variable (part de l'encours)	31,38%
Taux structuré (part de l'encours)	15,12%

2,55%

Taux d'intérêt moyen
(30E/360, exercice 2025)



Capital	1 048 K€
Intérêts	178 K€
ICNE au 31/12/2025	58 K€

1 226 230€

Annuité
(due sur l'exercice 2025)



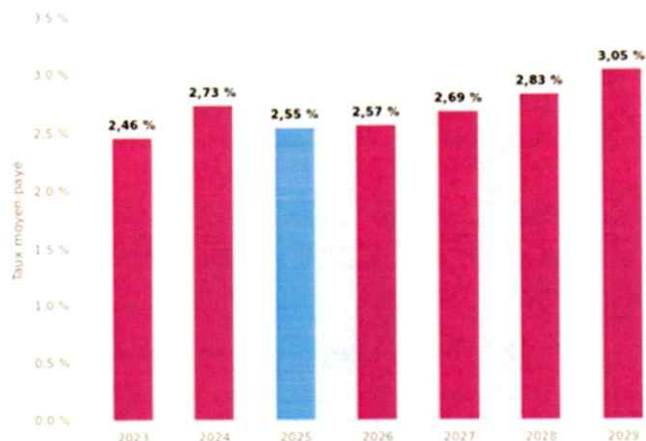
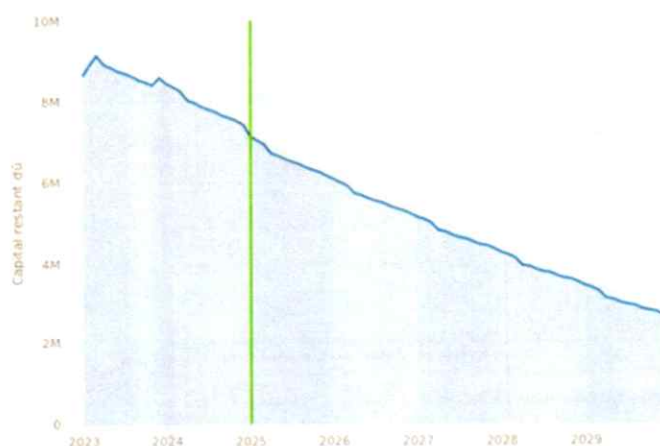
€STR	2,9% → (2,90% au 01/01/2025)
Taux fixe 10 ans	2,16% → (2,16% au 01/01/2025)
Taux fixe 20 ans	2,1% → (2,10% au 01/01/2025)

2,14%

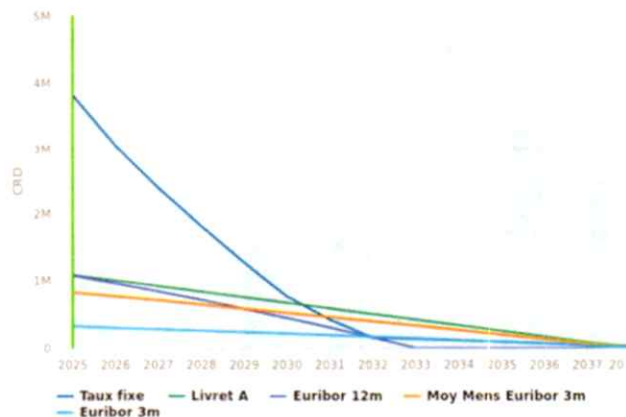
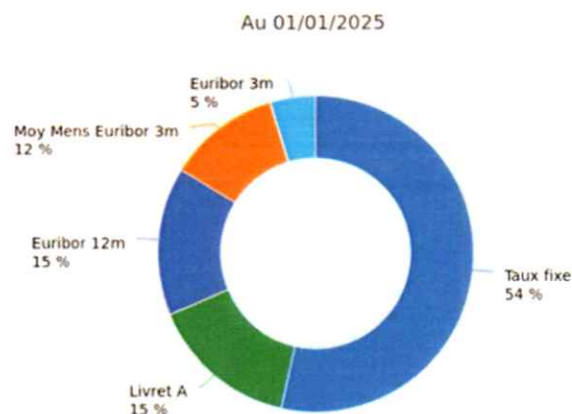
Taux fixe 15 ans
→ (2,14% au
01/01/2025)

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU ET TAUX MOYEN SUR 5 ANS

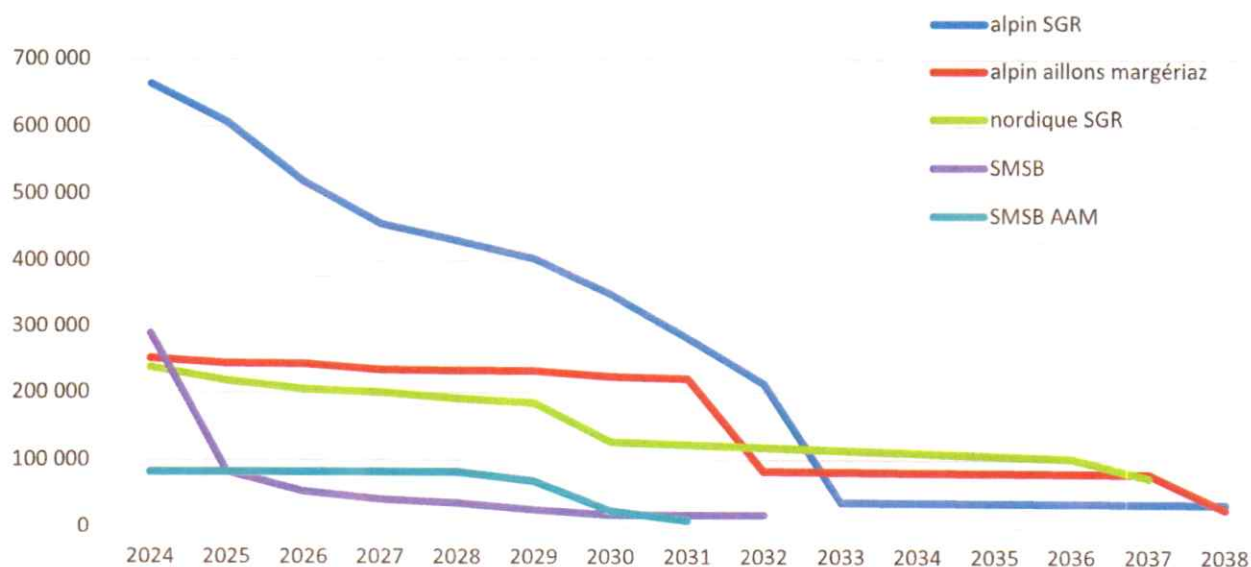


REPARTITION PAR INDEXATION



Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	23	3 813 481,18€	53,50%
Livret A	3	1 085 000,03€	15,22%
Euribor 12m	1	1 077 440,59€	15,12%
Moy Mens Euribor 3m	2	824 808,40€	11,57%
Euribor 3m	2	326 890,78€	4,59%

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



Etat global de la dette au 1^{er} janvier 2025 :

Budget	Capital initial	Amortissement	Annuité 2024	Capital restant du
SMSB	3 925 539	3 386 543	271 306	267 690
SMSB AM	898 000	393 520	78 807	425 673
Sous/total	4 823 539	3 780 063	350 113	693 363
ALPIN SGR	7 397 461	3 971 677	563 963	2 861 821
NORDIQUE SGR	2 514 000	602 667	180 675	1 730 658
ALPIN AILLONS MARG	2 520 474	440 347	209 580	1 870 547
TOTAL	17 255 474	8 794 754	1 304 331	7 156 389

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élève à 7 156 389 € en 2025.

BUDGETS	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2030 et plus
alpin AM	243 979	243 052	233 853	233 111	232 330	224 071	737 201
alpin SGR	606 166	518 040	454 991	430 186	403 458	349 760	716 778
nordique SGR	217 837	204 700	200 172	190 742	184 755	126 446	747 212
SMSB	83 647	54 074	42 328	36 810	26 846	19 217	38 423
SMSB AM	82 692	82 547	82 402	82 257	68 988	25 370	10 861
Total général	1 234 321	1 102 413	1 013 746	973 106	916 377	744 864	2 250 475

